

Exportations et importations pour les quatre premiers mois de l'année

Les exportations non désaisonnalisées de produits canadiens sont passées de \$13 610 millions pour les quatre premiers mois de 1977 à \$15 887 millions pour la période correspondante cette année, ce qui représente une amélioration de 16,5 p.c. Celle-ci est imputable à plusieurs groupes de produits: les produits forestiers ont crû de quelque \$500 millions, les métaux non ferreux, d'environ \$355 millions, les produits automobiles, d'à peu près \$340 millions, les produits chimiques et l'acier, de \$265 millions et le gaz naturel (destiné aux États-Unis), de \$100 millions. Par contre, les exportations de blé, de pétrole brut et de voitures de tourisme ont connu une baisse moins forte.

La part des États-Unis dans le marché des exportations canadiennes est passée de 68,8 p.c. au cours des quatre premiers mois de 1976 à 72,4 p.c. pour la même période en 1978. La part du Japon et des autres pays d'Amérique jusqu'ici en 1978, bien que légèrement supérieure à celle de la période correspondante de 1977, est inférieure à celle des mois de janvier à avril 1976.

Importations (base douanière)

Après un recul de 7,5 p.c. en mars, le chiffre désaisonnalisé des importations provenant des États-Unis s'est vigoureusement redressé à \$3 269 millions en avril, ce qui représente une hausse de 30,5 p.c. Pour les trois mois se terminant en avril, les importations ont progressé de 14,5 p.c. à \$8 471 millions.

Les importations désaisonnalisées d'outre-mer ont également marqué une forte hausse en avril (28,5 p.c.), ayant passé du niveau inhabituellement bas de \$1 051 millions en mars à celui de \$1 351 millions. La série d'augmentations trimestrielles s'est poursuivie au cours de la période février-avril, car les importations provenant des pays d'outre-mer se sont accrues de 13,5 p.c. pour totaliser \$3 670 millions. La Communauté économique européenne et le Japon ont compté pour 56 p.c. des gains observés en avril et 84 p.c. des gains des trois derniers mois.

Les importations non désaisonnalisées ont augmenté d'environ 13 p.c., ayant passé de \$13 529 millions pour les quatre premiers mois de 1977 à \$15 272 millions pour la période correspondante en 1978. Les importations de véhicules automo-

biles et de pièces se sont accrues de plus de \$370 millions, celles de demi-produits, de \$455 millions, celles d'avions et d'autres matériel et outillage, de quelque \$305 millions et celles de machines industrielles, à peu près \$160 millions. En revanche, les importations d'instruments aratoires et de charbon ont quelque peu diminué.

Environ 70,2 p.c. des importations canadiennes sont venues des États-Unis de janvier à avril 1978, contre 70,5 p.c. et 69,4 p.c. dans les périodes correspondantes de 1977 et 1976. L'importance relative des importations en provenance de la C.E.E., du Japon et des autres pays d'Amérique s'est également amplifiée entre 1976 et 1978, alors que celle des importations provenant des autres pays a baissé.

Conseil international des radio-télévisions d'expression française

Les représentants de 31 organismes de radio et de télévision d'Afrique, d'Europe, des Antilles, d'Amérique et de l'océan Indien, ont fondé à Montréal le Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF).

Premier organisme international ayant pour but de susciter les échanges professionnels, l'assistance mutuelle en matière de formation, de production et de programmation entre tous les organismes de radio ou de télévision utilisant la langue française, le CIRTEF entend promouvoir par son action le progrès de ces media et se veut un complément aux organismes existants.

Au cours de la réunion de l'assemblée constituante, tenue à Montréal du 19 au 23 juin, les délégués ont adopté les statuts de leur organisme et établi une première liste de projets de coopération.

M. Assane N'Diaye, directeur général de l'Office de radio et de télévision du Sénégal, a été élu président du CIRTEF. Ont été élus vice-présidents MM. Pierre Fromentin, France; Richard Ekoka, Sam Ewande, Cameroun; André de Bellefeuille, Québec; et Imouna Saouli, Tunisie.

M. Jean-Louis Arcand, de la société Radio-Canada, a été choisi comme secrétaire général du CIRTEF. La première conférence générale du Conseil, dont le siège a été fixé à Genève, aura lieu en juin 1979 à Dakar, Sénégal.

Le ministre des Ressources pétrolières d'Arabie saoudite au Canada

Le ministre des ressources pétrolières et minérales de l'Arabie saoudite, le Cheik Ahmed Zaki Yamani, a effectué une visite officielle au Canada du 23 au 30 juin 1978 à l'invitation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie.

Le 26 juin, M. Yamani a prononcé l'allocation principale au congrès de la Canadian Society of Petroleum Geologists qui célébrait son cinquantième anniversaire. Il a rencontré le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, et visité le chantier d'exploitation des sables bitumineux de fort McMurray.

Le 28 juin, M. Yamani a visité Ottawa où il s'est entretenu avec plusieurs ministres du Cabinet. Le programme de M. Yamani s'est terminé par une visite privée d'une journée à Murray Bay (Québec).

C'est la deuxième visite au Canada d'un dignitaire du gouvernement de l'Arabie saoudite; la première remonte à septembre 1976 alors que M. Ghazi Al-Goseibi, ministre de l'Industrie et de l'Électricité, était venu en tant que chef de la délégation de son pays, à la première réunion du Comité économique mixte Canada-Arabie saoudite.

Augmentation des prestations de la sécurité "vieillesse"

La dix-neuvième augmentation trimestrielle, fondée sur le coût de la vie, des prestations de la Sécurité vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation au conjoint a pris effet au mois de juillet.

Le nouveau total mensuel pour une personne seule recevant la prestation de base de la Sécurité vieillesse et le supplément maximal s'établit à \$271,87.

Pour un couple marié dont les deux conjoints sont pensionnés, la prestation de base ajoutée au supplément de revenu maximum porte le revenu mensuel global à \$518,62.

La prestation de base de la Sécurité de la vieillesse passe de \$156,66 à \$159,79.

Le Supplément de revenu garanti est versé aux pensionnés qui ont très peu de revenus, exception faite de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Le montant varie suivant le montant du revenu.